



VILLE DE  
PONT-A-MARCQ

Place du Bicentenaire – BP 5 – 59710  
Tél. 03.20.84.80.80 – Fax : 03.20.84.84.10  
[contact@ville-pontamarcq.fr](mailto:contact@ville-pontamarcq.fr)

## ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE 2024/36

### VENTE AU DEBALLAGE

Nous, Maire de la Commune de Pont-à-Marcq,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de commerce, notamment les articles L 310-2 et R 310-8,

**Vu** le Décret n° 2009-16 du 7 janvier 2009 relatif aux ventes au déballage et pris en application de l'article L. 310-2 du Code de commerce,

**Vu** l'arrêté ministériel du 9 janvier 2009 relatif à la déclaration préalable des ventes au déballage,

**Considérant** la déclaration préalable d'une vente au déballage en date du 26 mars 2024 réalisée par Madame KÜHN Emilie,

**Considérant** que les ventes au déballage doivent faire l'objet d'une déclaration préalable auprès du Maire de la commune dont dépend le lieu de la vente,

### ARRETONS

**Article 1** – Il est accusé réception de la déclaration effectuée par Madame KÜHN Emilie, représentante de la société LIDL, qui est autorisée à organiser une vente au déballage sur le parking du commerce LIDL situé au n°21 avenue du Général de Gaulle à PONT-A-MARCQ (59710).

**Article 2** – Cette vente se déroulera du mercredi 24 avril au dimanche 28 avril 2024, soit 5 jours.

**Article 3** – Le déclarant s'engage à vendre des articles neufs de pépinière.

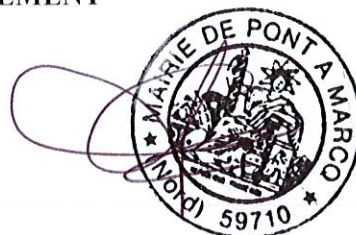
**Article 4** – Le présent arrêté sera affiché de façon lisible et facilement consultable sans interruption.

**Article 5** – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

**Article 6** – Monsieur le Directeur Général des Services,  
Madame la Lieutenant de la Brigade de Gendarmerie de Pont-à-Marcq,  
Madame KÜHN Emilie, le déclarant,  
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pont-à-Marcq, le 16 avril 2024

Le Maire,  
Sylvain CLEMENT



L'ADJOINT DÉLÉGUÉ